

DESTINATAIRES : Parents éducateurs d'enfants en enseignement à la maison

OBJET : Informations et inscriptions aux épreuves pour les enfants de **4^e et 6^e année primaire et de 2^e à 5^e secondaire. Il n'y a pas d'épreuves pour les autres niveaux scolaires.**

Bonjour,

Nous tenons à vous informer que les évaluations de fin d'année sont disponibles pour les niveaux suivants :

Primaire

- 4^e année en français écriture et lecture
- 6^e année en français écriture et lecture et en mathématique

Secondaire

- 2^e, 3^e, 4^e et 5^e secondaire (voir le lien ci-dessous pour accéder au formulaire d'inscription et connaître les matières pour lesquelles des épreuves sont offertes).

Épreuves (session mai – juin)

Les épreuves auront lieu au cours des mois de mai et juin. Vous pouvez dès maintenant remplir le formulaire Annexe 1 disponible sur notre site internet : <https://csssamares.gouv.qc.ca/parents-et-eleves/enseignement-a-la-maison/>.

Date limite d'inscription : mi-février de l'année scolaire en cours.

À la suite de l'inscription de votre enfant, vous recevrez une invitation aux activités de familiarisation et préparatoire et un calendrier des dates d'épreuves.

Il est aussi important de vous mentionner que les épreuves **ministérielles** sont obligatoires depuis juin 2022. Les épreuves représentent le mode d'évaluation officiel pour certifier les acquis de l'élève. La présentation d'un portfolio au ministre ne permet pas de certifier des acquis, car l'évaluation est réalisée sous la forme d'une appréciation qualitative. Vous pouvez aussi consulter le guide de gestion en enseignement à la maison qui se trouve au même lien inscrit ci-haut-.

Préparation aux épreuves et consultation des épreuves :

Le ministère de l'Éducation a produit un guide à l'intention des parents concernant les épreuves ministérielles : <https://www.quebec.ca/education/prescolaire-primaire-et-secondaire/epreuves-ministerielles-evaluation-apprentissages/epreuves-ministerielles/documents-preparatoires/guides-parents>

Précisions concernant les activités préparatoires aux épreuves

Certaines épreuves de fin d'année incluent des activités préparatoires préalables à l'épreuve. Ces activités ont lieu généralement quelques jours/semaines avant la date prévue de l'épreuve. Ces activités préparatoires ont différents objectifs selon l'épreuve :

- Faire connaître le sujet de l'épreuve;
- Préparer une feuille de notes;
- Faire réfléchir les élèves sur un thème qui sera exploité pendant l'épreuve;
- Lire des textes et les annoter;
- Etc.

En étant inscrit aux épreuves de fin d'année, votre enfant est automatiquement inscrit aux activités préparatoires et les dates de ces activités apparaîtront sur son calendrier d'épreuves personnalisé au même titre que les épreuves elles-mêmes. La présence à ces activités est obligatoire.

Précisions concernant la consultation d'épreuves ministérielles des années antérieures :

À la suite des directives transmises par le ministère, la consultation des épreuves ministérielles est possible **uniquement pour permettre aux enfants de se familiariser au type de tâches à effectuer dans un contexte où des épreuves ministérielles sont administrées**. Tout comme dans nos écoles, il n'est pas permis aux parents d'assister à la consultation d'épreuves. Seuls les enfants pourront y avoir accès.

De plus, il ne sera pas possible d'obtenir des copies des épreuves ou de prendre des photos de celles-ci. Le but est que votre enfant puisse se familiariser avec la présentation des épreuves et le type de questions et de tâches pouvant se retrouver dans les épreuves ministérielles. Des conseillers pédagogiques pourront guider vos enfants dans la présentation de l'épreuve.

En ce qui concerne les épreuves locales comme culture et citoyenneté québécoise ou éducation financière..., il n'y a pas de consultation d'épreuves locales étant donné le caractère confidentiel au niveau régional. Il est donc impossible pour nous de les diffuser. Toutefois, il est important de vous mentionner que ces épreuves sont élaborées en conformité avec le programme et la progression des apprentissages ainsi que des cadres d'évaluation disponibles sur le site du ministère de l'Éducation.

Si vous souhaitez que votre enfant assiste à la consultation des épreuves des années antérieures, vous pourrez l'indiquer sur le formulaire d'inscription aux épreuves (Annexe 1). La consultation d'épreuves devrait avoir lieu à la fin du mois de mars et au début avril. **Par la suite, vous recevrez une invitation avec des dates de consultation des épreuves.**

Informations importantes pour les élèves de 4^e et 5^e secondaire

Information concernant les unités et l'obtention du DES :

Nous vous invitons à consulter notre site Internet dans la section « Élèves de 4^e et 5^e secondaire » afin d'avoir différentes informations concernant l'obtention du DES. Pour toute question, vous pouvez vous référer à la personne responsable de la sanction des études au Centre de services scolaire ou communiquer à : enseignement.maison@csssamares.gouv.qc.ca.

Dossiers de consignation dans certaines matières :

Projet personnel d'orientation

Sensibilisation à l'entrepreneuriat

Éducation physique

Arts plastiques

Les cours *Exploration à la formation professionnelle* et le *Projet intégrateur* ne sont pas offerts.

Il n'y a pas de dossier de consignation en musique. Voici les précisions :

L'épreuve de musique comprend 3 volets : création, interprétation et appréciation. L'élève doit créer une œuvre, doit interpréter deux œuvres de son choix et aura à répondre à des questions d'appréciation (voir le document *Cours complémentaires* sur le site du Centre de services scolaire des Samares).

Pour toute question, merci de nous faire parvenir un courriel à l'adresse suivante : enseignement.maison@csssamares.gouv.qc.ca.

Service des ressources éducatives - Enseignement à la maison